

## **Avis Lorraine Nature Environnement sur le projet de SRGS en consultation publique**

**Pour nos associations, la forêt n'est pas une culture d'arbres intensive assimilable à une culture agricole** ; sont donc exclus de notre définition les parcelles de bois systématiquement plantées en plein avec 2 ou 3 essences, parfois exogènes. C'est un écosystème vivant et global, qui se régénère naturellement, dont l'équilibre peut être menacé par des méthodes intensives ou brutales au détriment des éléments vivants qui en font la richesse et la spécificité (faune/flore/sols/réseau hydrographique/milieus associés...). Toute méthode réductrice (plantations de quelques essences arborées, bouleversements du sol, coupes rases ou définitives sans semis acquis, drainage...) a des conséquences négatives sur la bonne santé de l'écosystème forestier et donc sur la production de bois et produits et services non marchands (qualité de l'air, de l'eau...).

### **Il est maintenant établi que la forêt GE est en danger.**

Elle connaît des stress climatiques sans précédent, de graves problèmes sanitaires qui vont conduire à la mort de peuplements entiers (épicéas scolytés mais aussi chalarose du frêne par ex) et déstocke du CO2 depuis plusieurs années, sans que rien n'indique une inversion possible de tendance compte-tenu de la trajectoire actuelle du contexte général (maintien des échanges mondiaux, aggravation du climat, objectifs de prélèvement bois trop ambitieux du PRFB...). Il faut donc adopter des mesures correctives dans les documents d'application pour répondre à une situation d'urgence largement sous-estimée. De nombreux peuplements en forêt privée sont gérés intensivement avec des méthodes sylvicoles qui aggravent la fragilité des peuplements, la fertilité des sols et donc des peuplements, et le déstockage du carbone. Les prélèvements ne peuvent être intensifiés sur ces massifs ou parcelles. Là où ce n'est pas encore le cas et en particulier sur tous les secteurs qui font l'objet d'une protection ou d'une attention pour leur qualité environnementale (ZNIEFF, N2000...), pour respecter les objectifs des stratégies nationales de protection (SNAP, SNB, stratégie européenne pour la protection des sols, Loi Climat résilience), l'augmentation des prélèvements tels que proposés dans les projets de PSG doit être soumise au respect de l'écosystème forestier conduit avec une sylviculture proche de la nature, voire à autorisation de prélèvement.

### **L'expérience l'a suffisamment montré : seules les prescriptions réglementaires ont des effets positifs significatifs et immédiats sur l'environnement et les écosystèmes.**

Attirer l'attention sur les secteurs patrimoniaux (ZNIEFF, N2000...), sur les bonnes pratiques (guides de sylviculture, labellisation PEFC ou FSC) ou sur les dérives de la gestion forestière courante (coupes rases, retournement des sols...) n'a pas eu jusqu'à présent les effets escomptés. Tous les indicateurs environnementaux virent au rouge.

Face à l'urgence, LNE demande plus de prescriptions réglementaires et engagements fermes de tous les acteurs de la forêt privée, depuis l'Etat en passant par les administrations, les organismes de gestion, jusqu'aux acteurs de terrain.

### **L'ensemble du dossier SRGS n'est pas assez précis ni suffisamment exigeant dans son état initial et dans ses objectifs, comme dans la définition des moyens pour y parvenir.**

Nous ne mettons pas en doute la motivation de ses rédacteurs mais les engagements du SRGS ne peuvent se contenter d'en appeler au bon vouloir des propriétaires et des gestionnaires de terrain, qui plus est sans moyens de suivi de la mise en œuvre des mesures annoncées.

Le niveau de vulnérabilité des cours d'eau est sous-estimé (alors que les chevelus démarrent souvent en forêt) et il manque les enjeux liés aux continuités écologiques et à une meilleure prise en compte de la trame verte et bleue.

Les coupes rases (au-delà de 4ha) et les engrillagements d'un seul tenant sont encadrés, mais il n'est pas tenu compte de leurs effets cumulatifs au sein d'un massif, alors qu'ils ont des conséquences négatives importantes sur les continuités écologiques.

**Par ailleurs, le dossier est lacunaire également sur les moyens accordés à un suivi précis de la mise en œuvre des préconisations ou des engagements et à un bilan du SRGS dans sa globalité.** LNE regrette de ne pas avoir de bilan du précédent SRGS, pour pouvoir s'appuyer sur des données plus précises.

En particulier, il manque un élément essentiel à l'augmentation des prélèvements : nous avons besoin d'une véritable analyse du bilan Carbone de la forêt sur pied et sur son cycle de vie. Les prélèvements de bois (pour une part, destinés au Bois Energie et aux exportations) et la résilience de la forêt Grand Est seraient à analyser aussi à la lumière de ce bilan C/ACV.

**L'équilibre sylvo-cynégétique** est un vaste sujet mais, comme le souligne l'Ae dans son avis, il est loin d'être atteint. Et, pour LNE, il ne peut faire l'impasse sur les effets positifs que pourraient apporter le retour des grands prédateurs. Ce débat, encore tabou, doit être ouvert sans à priori, avec l'ensemble des acteurs et conjointement avec le milieu agricole qui est en 1<sup>ère</sup> ligne. Les tensions fortes sur ce sujet sensible doivent conduire à un dialogue permanent au niveau local entre les propriétaires, les gestionnaires, les chasseurs, les ONG de protection de l'environnement et d'usagers afin de trouver des solutions adaptées au déséquilibre forêt-faune et à la protection des prédateurs.

*Le dossier ne saurait être complet, bien évidemment, sans une annexe verte Natura 2000 à l'échelle régionale et sans proposer une mise en cohérence du SRGS avec les documents d'objectifs N2000.*

**Nous ne pouvons admettre que le rapport environnemental conclut que le SRGS n'aura aucun effet négatif alors que dix points de vigilance,** risquant fort d'avoir un effet négatif, sont relevés : relatifs à la conservation des habitats forestiers, aux continuités écologiques, espèces exotiques envahissantes, risques sanitaires, paysages, l'eau, adaptation de la forêt au changement climatique, la réduction de risques naturels induits et subis et alors même que le SRGS est un document peu prescriptif.

Aucune mesure de limitation, par ex, sur la récolte de bois morts ou de rémanents. Les mesures ERC seraient également à approfondir.

**Pour Lorraine Nature Environnement, la création de dessertes forestières sont aussi parmi les travaux les plus impactants en forêt.** Ils sont plus souvent corrélés à l'opportunité des crédits à saisir qu'à la nécessité technique de leur création et pourraient être multipliés en raison du risque des feux de forêt. Ils contribuent au fractionnement des massifs, à la perte de milieux, au dérangement de la faune, à une sur fréquentation dans les lieux touristiques, à la perturbation des réseaux hydrographiques...

**Comme l'Ae, LNE « recommande de renforcer le caractère prescriptif du SRGS pour accroître la prise en compte des enjeux environnementaux, de préciser les modalités d'encadrement des dérogations, et d'évaluer la réalité de la prise en compte des recommandations dans les documents de gestion durable ».**

**Dans le chapitre 3.4 Changement climatique, le dossier décrit l'intérêt de maintenir des zones forestières en libre évolution (ou « pleine naturalité choisie ») compte tenu de leur résilience au changement climatique et de leur contribution à la biodiversité.**

LNE salue l'introduction de cette notion émergente, néanmoins limitée à 10 % de la surface totale de la propriété, et propose que cette démarche soit intégrée aux itinéraires sylvicoles en tant que telle, sans limite de surface. De même que la sylviculture mélangée à couvert continu dite « sylviculture irrégulière à couvert continu proche de la nature », permettant de ne pas avoir recours aux coupes rases.

**LNE souligne l'importance d'une formation accrue des acteurs et de l'utilisation des outils de gestion (comme les catalogues de stations, par ex, auxquels le CRPF a fortement contribué), d'une meilleure transmission des données environnementales aux acteurs de terrain et globalement à une gestion plus partagée avec la société afin de protéger les écosystèmes pour l'intérêt général.**

**P/O la co-présidente, Maïté Muscat,  
Régine Millarakis, co-pilote du réseau thématique Forêt de LNE**